MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 15-1-90 203699

ISSN 0998-6375

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160,00 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 1 - 11 Janvier 1990

Le Service de la Protection des Végétaux vous présente ses Meilleurs Voeux pour cette nouvelle année.

REABONNEMENT : nous joignons au Bulletin une feuille de réabonnement pour l'année 1990. Veuillez la remplir et nous la retourner dès maintenant pour assurer la continuité de votre abonnement. Nous vous remercions pour votre fidélité à nos Avertissements Agricoles. Remarque : les personnnes abonnées par les Coopératives ou des Sociétés, ainsi que nos observateurs, correspondants ne doivent pas tenir compte de cet avis.

TRAITEMENTS D'HIVER des arbres fruitiers : un moyen pour assainir vos plantations
TRAITEMENTS CUPRIQUES de prédébourrement : doivent être appliqués sur les espèces fruitières sensibles

TRAITEMENTS D'HIVER

Mesures prophylactiques au moment de la taille

Eliminez les charpentières, les rameaux dépérissants, les rameaux porteurs de chancres, ainsi que les fruits momifiés.

Protégez les plaies importantes à l'aide de BAYLETON PATE ou KANKERTOX 3.

Traitements chimiques

Au printemps 1989, des populations importantes de pucerons étaient observées sur de nombreuses espèces fruitières (pommiers - poiriers - pêchers - cerisiers - framboisiers...). La plupart de ces pucerons passent l'hiver sous la forme d'oeuf. Aussi, dans les plantations ayant subi de fortes attaques nous vous recommandons d'effectuer un traitement d'hiver afin de retrouver une situation sanitaire saine.

Soyez également vigilant envers le développement des cochenilles.

- La cochenille blanche du mûrier se rencontre fréquemment dans les vergers de pêchers de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et du Rhône.
- La cochenille rouge du poirier est présente dans certaines plantations de poiriers et de pêchers de la Drôme, de l'Isère, de la Loire et du Rhône.
- Le Pou de San José est observé sur pommiers, poiriers, pêchers, cerisiers, cassis... dans tous les départements de la région.

Dans les vergers parasités par les cochenilles le traitement d'hiver reste pour le moment le meilleur moyen de lutte.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Produits utilisables en traitement d'hiver :

- *Les colorants nitrés* (DNOC) sont efficaces envers les oeufs et les larves d'insectes, les cochenilles ; de plus ils permettent de détruire les mousses et les lichens.

Dose d'utilisation : 1 l de produit commercial par hectolitre.
Spécialités commerciales : BONITROL crème - SANDOLINE A Fluide - NITRICIDE 50...

Attention au risque de phytotoxicité sur pêchers.

- *Huiles d'anthracène* provoquent la chute des vieilles écorces ainsi que la destruction des mousses et des lichens. Elles sont également efficaces pour lutter contre les oeufs d'insectes.

Dose d'utilisation : 6 l à 7,5 l de produit commercial par hectolitre.

- *Huiles de pétrole* agissent par asphyxie sur les oeufs d'insectes, les formes hivernantes d'acariens et les cochenilles.

Dose d'utilisation : 1 l à 4 l de produit commercial par hectolitre.
Spécialités commerciales : OLIOCIN - PEST-OIL 7 - EUPHYTANE.

- *Huiles jaunes* (huile minérale + DNOC). Dans ces associations, l'effet insecticide du DNOC est renforcé par le pouvoir asphyxiant des huiles.

Dose d'utilisation : 2 l à 3,5 l de produit commercial par hectolitre.
Spécialités commerciales : DYTROL 50 - SEPPIC Verger - VERALINE 3 Fluide...).

Sur pêchers ne dépassez pas la dose de 1,5 l de produit commercial par hectolitre.

TRAITEMENTS CUPRIQUES

Par son action préventive le cuivre, appliqué en pré-débourrement, présente un intérêt sur toutes les espèces fruitières sensibles aux bactérioses (pommiers - poiriers - pêchers - cerisiers).

Sur pêchers ce premier traitement est efficace pour lutter contre la Cloque.

Pour éviter les effets dépressifs du cuivre (phytotoxicité) il ne faut pas l'employer sur les plaies de taille de l'année ainsi que sur le bois insuffisamment aoûtés.

Sur les variétés sensibles telles que Armking, préférez l'oxyquinoléate de cuivre (QUINOLATE).

Les Avertissements Agricoles

en région Rhône-Alpes

7 éditions

❑ Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

❑ Les abonnements sont souscrits pour une période de 1 an du 1er Janvier au 31 Décembre 1990.

❑ Voici les éditions et les cultures concernées :

➽ **4 éditions sur la région Rhône-Alpes** (Drôme-Ardèche-Rhône-Loire-Isère-Savoie-Hte-Savoie-Ain) :

- **Arboriculture Rhône-Alpes** : Arbres fruitiers de toute la région.
- **Viticulture Rhône-Alpes** : Vignobles de toute la région (sauf le Beaujolais et le Bas-Vivarais qui sont traités dans des éditions spéciales).
- **Grandes Cultures** : Céréales à paille, maïs, colza, soja, tournesol, pois sur toute la région.
- **Pépinières, Maraîchage, Jardins** : Cultures fruitières, ornementales et légumières pour des professionnels ou des amateurs.

➽ **2 éditions viticoles localisées :**

- **Viticulture Beaujolais.**
- **Viticulture Bas-Vivarais.**

➽ **1 édition spéciale pour les producteurs de noix :**

- **Spécial Noyer.**

Tarif des abonnements pour 1990

- Le tarif individuel pour les 6 premières éditions (Arboriculture ; Viticulture Rhône-Alpes ; Grandes Cultures ; Pépinières, Maraîchage, Jardins ; Beaujolais ; Bas-Vivarais) est de **160,00 Frs** par abonnement.

- Si vous vous abonnez à 2 éditions, le tarif est de **280,00 Frs.**

- Pour plus de 2 éditions, vous multipliez le nombre d'éditions par **140,00 Frs.**

- Pour les abonnements collectifs de plus de 10 abonnés, le tarif est de **140,00 Frs** par abonnement, vous devez envoyer 1 seul chèque et la liste des abonnés.

- Le tarif individuel de l'édition Spécial Noyer est de **85,00 Frs.**

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.

Abonnements - Réabonnements 1990

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :
REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F. Rhône-Alpes

et envoyez le tout au : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**
B.P. 3202
69401 LYON Cédex 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon.
Tél. : 78.63.25.65.

- **Pour les réabonnements**, veuillez nous indiquer, si possible, le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

- **Pour les listes collectives**, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

✂---

☐ NOUVEL ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT Code étiquette : ____________

NOM : ____________ Prénom : ____________ Tél. : ____________

ADRESSE COMPLETE : ____________________________________

____

Edition(s) choisie(s) :

☐	ARBORICULTURE Rhône-Alpes	160,00 Frs
☐	VITICULTURE Rhône-Alpes	160,00 Frs
☐	Viticulture BEAUJOLAIS	160,00 Frs
☐	VITICULTURE Bas-Vivarais	160,00 Frs
☐	GRANDES CULTURES	160,00 Frs
☐	PEPINIERES, MARAICHAGE, JARDINS	160,00 Frs
☐	SPECIAL NOYER	85,00 Frs

Règlement total ci-joint : ____________ Frs

Type d'activité : ☐ Agriculteur Culture dominante : ____________

☐ Technicien ☐ Amateur Autre activité : ____________